



MANITUDE

LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE

# Certification Professionnelle Manager d'Affaires Niveau 7

Rentrée 2025/2027

# Communication

*Certification Professionnelle “Manager d’Affaires” enregistrée au RNCP pour trois ans (N° Fiche RNCP40257) sur décision du directeur de France Compétences en date du 28/02/2025, au niveau de qualification 7 (CEC) avec effet jusqu’au 28/02/2028 - Code NSF 310, 312t, 313 - sous l’autorité et délivrée par Manitude. Cette Certification Professionnelle est constituée de 4 blocs de compétences. Les blocs de compétences représentent une modalité d’accès modulaire et progressive à la certification, dans le cadre d’un parcours de formation ou d’un processus de VAE, ou d’une combinaison de ces modalités d’accès*

# Débouchés professionnels



# Les 4 blocs de compétences

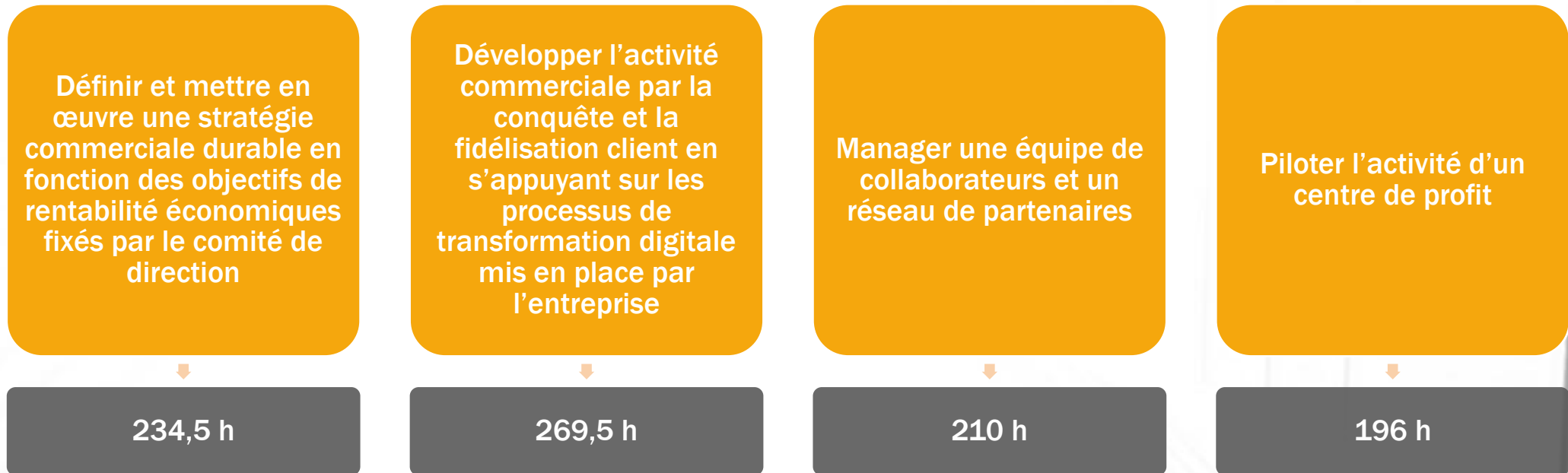
Définir et mettre en œuvre  
une stratégie  
commerciale durable en  
fonction des objectifs de  
rentabilité économiques  
fixés par le comité de  
direction

Développer l'activité  
commerciale par la  
conquête et la fidélisation  
client en s'appuyant sur  
les processus de  
transformation digitale  
mis en place par  
l'entreprise

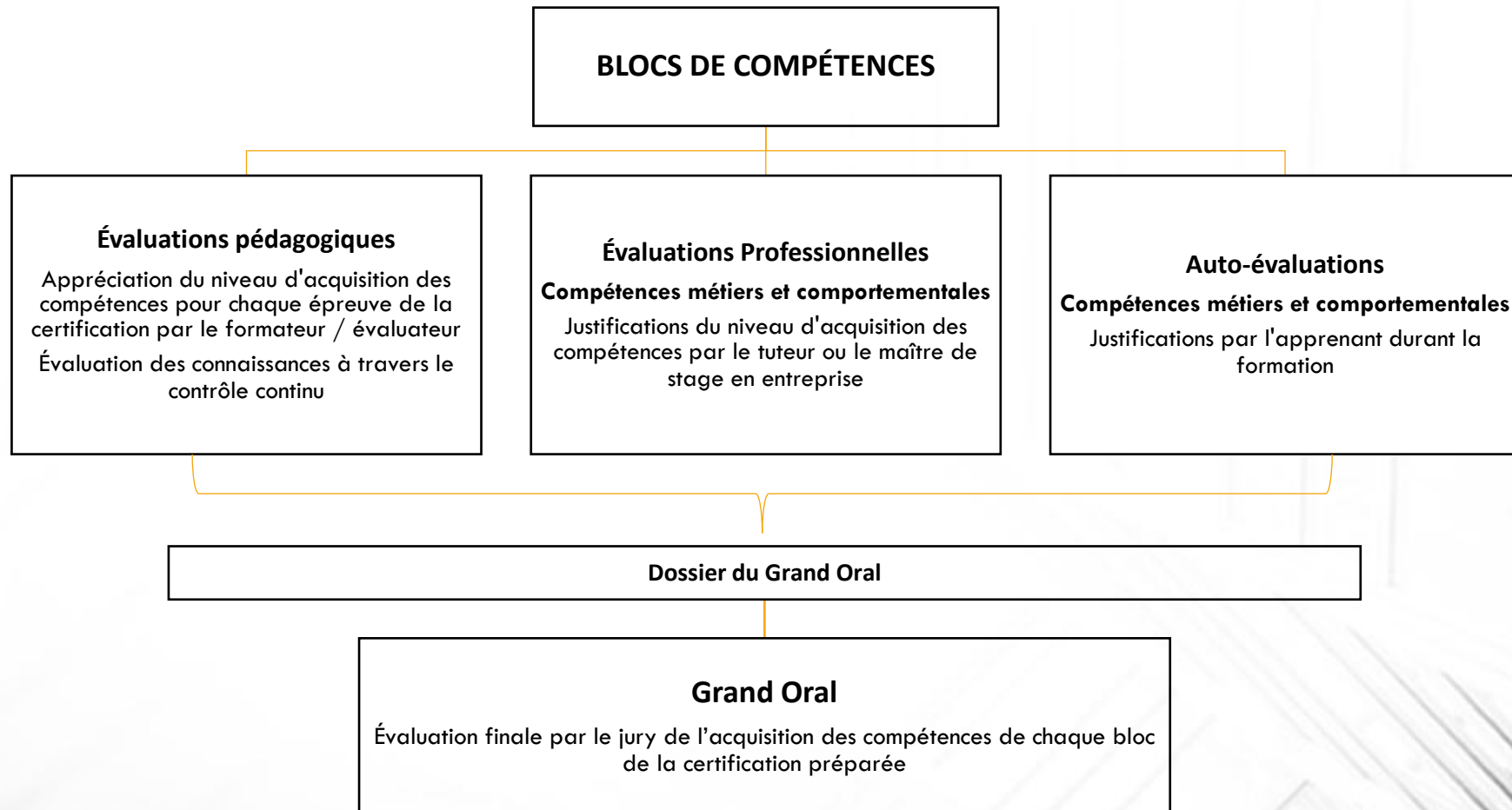
Manager une équipe de  
collaborateurs et un  
réseau de partenaires

Piloter l'activité d'un  
centre de profit

# Le programme



# L'évaluation par compétences



# Les évaluations de la certification

**Bloc 1 - Définir et mettre en œuvre une stratégie commerciale durable**

**Stratégie  
Développement  
commercial**

**Bloc 2 - Développer l'activité commerciale par la conquête & fidélisation client**

**Plan de prospection**

**Réponse à appel  
d'offres**

**Négociation  
Commerciale**

**Bloc 3 - Manager une équipe et un réseau de partenaires**

**Management  
d'équipe**

**Stratégie RH &  
Recrutement**

**Bloc 4 - Piloter l'activité d'un centre de profit**

**Optimisation &  
performance**

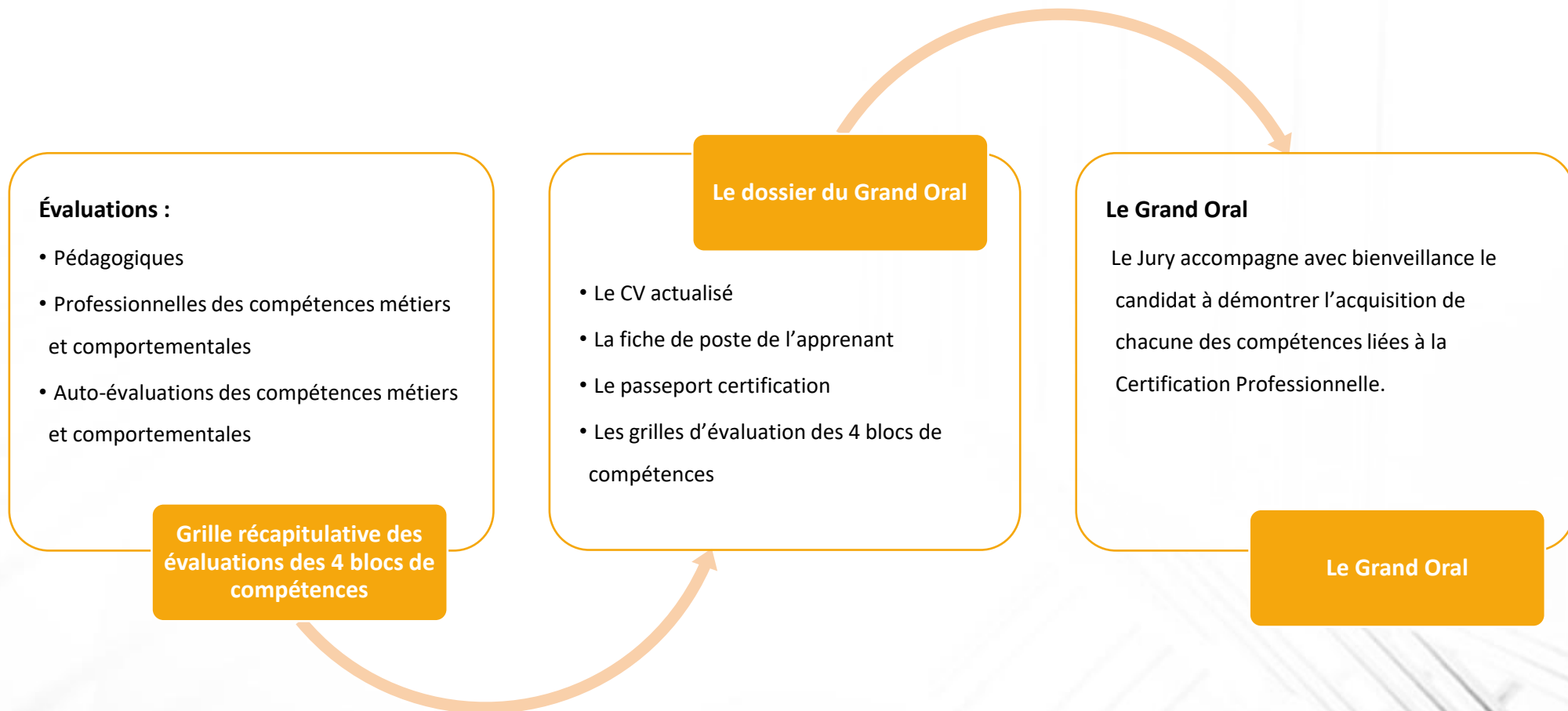
**Contrôle de connaissances**

**Évaluations Professionnelles des compétences métier et comportementales par le tuteur entreprise**

**Auto-évaluations des compétences métiers et comportementales par l'apprenant**

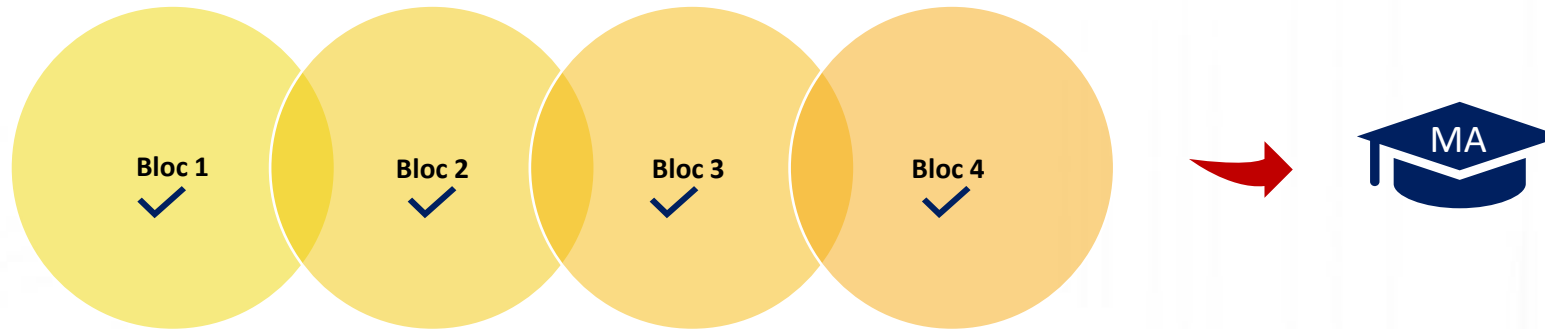
**GRAND ORAL DE LA CERTIFICATION**

# Le Grand Oral



# Modalités d'attribution de la certification

Attribution de la Certification Professionnelle « Manager d'Affaires » si les 4 blocs de compétences sont validés



Validation partielle : un rattrapage sera proposé après un délai de 6 mois sur décision du Jury National de certification

